



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2025-012

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise MANCIPOZ TP, ZAC de Chantelot, 22 avenue Chante 69520 GRIGNY pour la création d'infrastructure en GC et pose de chambre de tirage pour déploiement, sur la voie communale « route du Pont Lucas » entre Le Maurepas et Le Plat Douet, à VICQ SUR MER, à compter du 10 mars 2025 jusqu'au 10 mai 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise MANCIPOZ TP est autorisée à intervenir sur la voie communale « route du Pont Lucas » entre Le Maurepas et Le Plat Douet, à VICQ SUR MER, pour la création d'infrastructure en GC et pose de chambre de tirage pour déploiement à compter du 10 mars 2025 jusqu'au 10 mai 2025.

Le stationnement sera interdit et la circulation alternée dans les 2 sens de circulation.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise MANCIPOZ TP.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise MANCIPOZ TP et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 27 février 2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE



Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20250227-A2025-012-AR
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



TP2024-012_(GC7867)-DA-37909673



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LAPIERRE Prénom : Benjamin
Dénomination : MANCIPOZ TP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZAC de Chantelot 22, Avenue Chante
ot
Code postal 69520 Localité : GRIGNY Pays : FRANCE
Téléphone 0437415084 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : blapierre@mancipoztp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : MANCIPOZ TP Prénom : LAPIERRE Benjamin
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZAC de Chantelot 22, Avenue Chante
ot
Code postal 69520 Localité : GRIGNY Pays : FRANCE
Téléphone 0437415084 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : blapierre@mancipoztp.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 50330 Localité : Saint-Pierre-Église

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : en cours
Description des travaux : création d'infrastructure en GC et pose chambre de tirage pour déploiement
 fibre optique
Date prévue de début des travaux : 10/03/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 10/03/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Grigny

Le :26/02/2025

Nom : LAPIERRE Prénom : Benjamin Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.401897 49.679673 -1.401897 49.679673 -1.40136 49.679664 -1.40014 49.679753 -1.399378 49.67984 -1.399378 49.67984 -1.399228 49.679855 -1.399223 49.679854 -1.398981 49.679794 -1.398981 49.679794 -1.397538 49.67922 -1.397538 49.679219 -1.397368 49.679121 -1.397368 49.679121 -1.39726 49.679046 -1.396847 49.678881 -1.396847 49.678881 -1.395604 49.678355 -1.395602 49.678354 -1.395492 49.678257 -1.395451 49.678221 -1.395564 49.678168 -1.3957 49.678288 -1.396922 49.678805 -1.397349 49.678976 -1.39735 49.678976 -1.397465 49.679057 -1.397621 49.679147 -1.399043 49.679713 -1.39924 49.679763 -1.399355 49.679751 -1.40012 49.679664 -1.40012 49.679664 -1.401353 49.679574 -1.401354 49.679574 -1.401893 49.679583 -1.40225 49.679564 -1.40232 49.67956 -1.402331 49.67965 -1.401897 49.679673</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20250227-A2025-012-AR
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025